L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 • CHARTRES • 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, îlet borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès de Eugène A. Gilmore et als. vs Thomas N. Gilmore et als. No 73,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le procédera à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, vérificateur le 10 février 1811 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire le 12 février 1811, d'après lequel dit lot mesurait en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet sur cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée trente pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et trente pieds de largeur au fond, laquelle allée est sujette à un usage en mitoyenneté, sine qua non à ses lots No 6 et 8 inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à celui, situé dans le faubourg Ste Marie maintenant Premier District de cette ville étant le lot No trente de l'îlet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Grand, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 loué $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord ou Duplantier de cette ville, ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville, le 12 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesclaux, ancien notaire, date le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un magasin double en briques, à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, et sur l'autre côté par N. Namias, marchand de fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, St Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre ou cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, le 9 novembre 1820.

Les améliorations consistant en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Mahr, menuisier, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; les dits billets devant porter capital pour compte d'intérêt par ans, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants dudite billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au-dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes à venir être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 231, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN,
Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 16

Succession d'Elizabeth Klostermann, défunte femme de John H. Strobel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet No 388, borné par les rues Touro (maintenant Ursulines), Français, et Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 310 dans l'îlet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13 dans l'îlet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Poydras et S. Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté et cuisine; dans la cour se trouve un grand hangar, citerne etc.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habens, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29 fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENSEIGNE ROYALE ET LIZARDI

JOSEPH PAYNE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905, à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Fortuné et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No 8 lesdits lots mesurant ensemble le lot No 9 formant l'enseigne Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprenant un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignés par le No 708 rue Lizardi.

Termes et conditions—Le tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert L. Glier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Meral, Walter L. Gleason avocats. 15 jan—15 22 29 fév 5 12 15

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide enseigne Commerciale No 1201 rue Decatur à l'enseigne de la rue Hôpital

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jarieux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds de face à la rue Decatur sur soixante et douze pieds, ou pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour exiger la collection des billets, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert T. Upton, notaire; un dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur.

Charles I. Dépechaud, avocat.
22 janv—22 29 fév 5 12 19 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Kelly & Zoeller vs Jos. E. Bernhardt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,961—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres dans le 2me District de cette ville, le SAMEDI, 11 février 1905, à 10 heures a. m., la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot d'épicerie, balance, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Rice & Montgomery, avocats pour les plaignants.

31 jan—31—fév 5 11

David H. Hoffman vs A. B. Du Bois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—Nos 19,500 et 19,502—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Wynne Rogers et Louis P. Paquet, juges de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Divisions A et C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4me jour de février 1905, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir—Un cheval bai, deux wagons à quatre roues, deux jeux de harnais, etc., d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant—WM J. BRADY, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Jas. J. McLoughlin avocat pour le plaignant. 24 janv—24 29—fév 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme John Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 74,085—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. M. Maher comme exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Johnston Armstrong, avocat.

25 jan—25 29—fév 3

In re Succession de John W. et John M. Funston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,561 — Attendu que John H. Hinton, tuteur des mineurs Claude P. et Orpha A. Hinton, a pétitionné à la Cour pour la permission d'aliéner la propriété de dite mineurs de cet Etat, les créanciers de dite mineurs et toutes autres parties intéressées sont par la présente notifiés de faire savoir dans en trente jours à partir de la première publication pourquoi la demande dudit pétitionnaire ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 13 jan—13 20 27—fév 4 10

Succession de John Zahn et Catherine Hauer, en femme prédécédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,464 —Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Albert Zahn administrateur et exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno Wagner, avocat. 28 jan—28—fév 1 6

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robt Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,312—Division D—Attendu que Emma Marie Carter a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Celia Sheridan, veuve de Robt Carter, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. L. R. Hoover, avocat. 1 fév—1 5 10

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1626 38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Bungée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gallat, dossier No 74,943 les propriétés ci-après décrites.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois 6 ands Hommes), Bourgogne (autrefois Grape) et Terre (autrefois Union), le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1627—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade la rue St Antoine, et ces améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Grape) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts et soixante pieds de profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance devant être payée en un et deux ans avec intérêt, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payables annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et sur une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être présentés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs seront tenus de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITOHE, Esq., Avocat.
22 jan—22 29 - fév 5 12 19 26 29

J. L. ONORATO, Encanteur,
Bureau 303 rue Baronne

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGEE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31 33 Rue Rousseau, quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER 1905, A MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et et Thomas (autrefois Fabre) d'après le plan No 58 dans lesquels lots ont été dessinés et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'enseigne des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32 de face à la rue Rousseau sur 118 10 de profondeur et façade à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31 9 de face à la rue Rousseau sur 118 10 de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627-29-31-33 rue Rousseau.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 5 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication, ce même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées en sus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du dit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en sus de l'en aux porteurs des billets devant être fournie par les acquéreurs en reconnaissance de la position de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet notaire aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 30 rue Baronne

F. D. Charbonnet, notaire. 13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato Encanteur dans l'affaire de la succession de Laure Lange. Dossier No 74,569 je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière ci après

La moitié indivise d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, St Claude et Romparts, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française, 30 pieds plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 83 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Romparts par la propriété d'Alexandre Pellegrin, et sur le côté vers la rue St Claude par la propriété de Nicholas H. Thézard, et dans le fond par la propriété de Mme Morse. Les améliorations consistent en un cottage double contenant de chaque côté 4 ou 5 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en or imitation de diamant et rubis.	1 paire de boucles d'oreilles antiques.
1 boîte contenant divers bijoux.	1 épinglette en diamants.
1 petite boîte de divers bijoux.	1 paire de boucles d'oreilles en rubis.
	1 paire de vieux bracelets en or.
	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et exigibles en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Edouard F. Cenain notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Davis, avocat.
15 jan—15 22 29 — fév 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No municipal 1537 rue Sixième, entre les rues St-Charles et Prytanée.

Mary F. King, femme de Charles L. Gunn vs Theodora Duval, veuve de W. W. Sumner, tutrice naturelle, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 66,778.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 16 février 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 218 borné par les rues St Charles, Sixième, Prytanée et Conery lesdits lots sont désignés par les Nos 13, 14 et 15 sur un plan dressé par H. Moelhausen voyer, daté le 23 décembre 1844 et déposé en le bureau de D. J. Ricardo, alors notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Sixième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Chas S. Bice, avocat pour la plaignante
14 janv—14 20 27—fév 3 10 16

Succession de Antonio Fornaris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,528 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Rosa Barba, veuve de Antonio Fornaris, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. F. Claiborne, avocate.

31 jan—31—fév 4 9

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la Succession de Wm Thompson, Sr.

No 75,059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 820 rue Common—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans. No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, se trouvant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 283, borné par les rues Saratoga (autrefois St. Patrick) 2nd Remparts (autrefois St. Daniel) Sixième et Washington, désigné par le No (12) douze sur un certain plan fait par Henry Moelhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 28 février 1846, et déposé avec W. J. Castell, ancien notaire de cette ville dans l'livre de plans No 1.

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois connue comme le No 2820 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté, cheminée double en briques, toit couvert en ardoises, citerne, dépendances, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus de son enchère les taxes de 1905, et faisant un dépôt comptant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Edward F. Cenain notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Davis, avocat.
15 jan—15 22 29 — fév 5 12 16

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'étendant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Clio, à l'enseigne des rues Howard et Upperline.

Ilet des rues Valence et Foret

—SUR LE—

Joli Cottage Simple contigu,

No 4717 rue Howard, entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B. Nugent.

No 73,206—Cour Civile de District Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 février 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 561, borné par les rues Upperline, Howard, (autrefois St. George) Valence et French, (autrefois Long) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Daney, ingénieur civil et voyer le 16 janvier 1905. Le dit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard, (autrefois St. George) sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 4717 rue Howard.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette contenant galerie sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et il se contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Daney, ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et il se contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 2 sur le devis susmentionné de L. Daney, ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant pour les meubles de maison.

Edgar M. Cahn, avocat.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 75,276—Division E—Attendu que Dr W. F. Richards a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis A. Richards décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et évaluat en de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Emile Pomes, avocat.

3 fév—1f

Succession de Justin Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,339—Division O—Attendu que Mme Louise Vidon veuve de Justin Dutrey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administ